Comité de bridge de la Vallée de la Marne

Assemblée générale du 17 octobre 2012

Procès-verbal

L'Assemblée Générale est convoquée au Nogentel à 19 heures 30 suivant l'ordre du jour ci-dessous :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Rapport de l'audit de gestion
- Changement de siège

Sur les 2943 voix convoquées, 2682 sont représentées, soit 91%.

Rapport moral

Guy Ferriole rappelle les faits importants qui ont marqué la saison 2011-2012, première année de mandat de l'équipe élue en octobre 2011

- Le nombre de licenciés a été de 2943 y compris les scolaires. Ce qui représente une baisse de 3% par rapport à la saison précédente.
- Le nombre de clubs est de 38. Il faut noter la création du club des As du BCAV.
- 5 nouveaux présidents de club :
    - Annick VALLET remplace Odette BRONDEL au BC Ormesson
    - Joseph BOUTBOUL remplace Yvon VERONNEAU au BC Paris-Est
    - Jean-Pierre PRECIGOUT remplace Daniel BOSC au BC AULNAY
    - Michel ROTENBERG remplace Emile BOUAZIZ au BC Champs-sur-Marne
    - Martine MESSAGER est élue présidente du nouveau club des As du BCAV

Grand merci aux anciens et plein de courage aux nouveaux.

- La nouvelle gérance du Nogentel, et ses conséquences en terme de recherche de nouveaux locaux pour le Comité, a été le dossier prioritaire. Il a été un très gros consommateur de temps qui n'a pas permis de rencontrer et d'être à l'écoute des clubs tel que cela était prévu. Il a fallu beaucoup de patience et de ténacité pour que la nouvelle équipe en place avance sur ce dossier dans un contexte parfois difficile, voire hostile.
- Le budget est resté en équilibre.
- Une évolution des seuils de points pour le classement des joueurs est intervenue en fin de saison.

Il indique les axes de travail principaux dans un proche avenir :

- Installation dans des nouveaux locaux ;

- Mise en place d'une nouvelle organisation qui s'appuiera sur les conclusions de l'audit ;
- Elaboration de stratégies de mise en œuvre de la convention FFB-Education Nationale pour le bridge scolaire.

Samuel Rosenberg intervient à propos des stages de moniteurs et d'arbitres pour regretter que des séances ont eu lieu simultanément, interdisant ainsi la présence d'un même stagiaire aux deux cursus.

Après avoir remercié ceux qui ont contribué par leurs talents et leur dévouement aux actions de cette année délicate, Guy Ferriole invite les membres présents à exprimer leur avis sur ce rapport moral :

- abstentions : 147 voix (5,5 %)
- contre : 0 voix
- pour : 2535 voix (94,5 %)

Rapport financier

Jane Dassonville souligne les chiffres les plus importants constatés en matière de recettes et de dépenses. (Voir tableau ci-joint).
Globalement les recettes se sont élevées à 377 k€ et les dépenses à 372 k€. Donc un résultat bénéficiaire bien que le Comité ait eu à faire face à des dépenses exceptionnelles d'avocat et d'huissier au cours de cet exercice.
En réserve bancaire, le Comité dispose de près de 285 k€, constituée pour l'essentiel de parts sociales (180 k€), de livret A (70 k€) et de trésorerie.
Il est constaté encore pour cette saison 2011-2012, une diminution à la fois du nombre de licences et du nombre d'inscriptions aux compétitions.

Joelle Maleplate fait remarquer que des joueurs anciennement adhérents au Comité de la Vallée de la Marne ont pris maintenant leur licence en province pour des raisons de coût.
Guy Ferriole indique que ce sujet fera partie des prochains thèmes de réflexion à aborder dans les mois à venir, à la lumière des résultats de l'audit (voir plus loin).

Elle regrette également que les clubs doivent verser une contribution de 7 € au Comité pour chaque licence prise dans le cadre de l'opération « licences gratuites de la FFB ». Cette position sera effectivement revue.

Les membres présents sont invités à exprimer leur vote relatif au quitus sur le rapport financier de l'exercice :

- abstentions : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 2682 voix (100 %)

Rapport d'audit de gestion

Réalisé par Yves Maleplate et Patrice Meunier désignés par le Bureau Exécutif, cet audit des comptes du Comité avait pour objectifs d'analyser les procédures, les

comptes, l'organisation, les flux entre Comité et EBC, afin de dégager les éléments d'optimisation financière ; dans le même temps se déroulait la recherche d'un nouveau site pour le Comité.

De taille moyenne, le Comité subit une érosion de ses recettes (licences et compétitions) de l'ordre de 3 % par an (10 k€). Par ailleurs, le coût du loyer de locaux proches de Nogent est élevé (environ 60 k€ hors charges par an). Il faut donc largement et durablement optimiser

- la gestion, avec un logiciel comptable adapté, permettant un suivi des recettes dégageant facilement les marges de chaque compétition

- l'organisation, avec par exemple l'encaissement des recettes de compétition par chèques, une meilleure qualité des inscriptions par les clubs, la mise en cause de services tels que « Bridge Résultats », on diminue ainsi le temps de la « gestion des compétitions ».

- les finances par la recherche de bénévoles ou de personnel à statut mieux adapté
- la répartition des tâches et des effectifs en fonction du retour d'expérience d'autres Comités et des perspectives à terme de moindre volume de compétiteurs.

L'Ecole du Bridge du Comité (EBC) s'est mise en place en 1992 (jusqu'à début juillet 2012) ; les modalités de fonctionnement entre son animation et l'activité salariée de la personne qui en a la charge peuvent prêter à confusion quant à la répartition des tâches et aux conséquences potentielles de la responsabilité du comité d'ordre social et fiscal.

Après audit, les risques juridico-financiers apparaissent limités et les enjeux financiers faibles au regard du manque à gagner pour le Comité et de la recette assimilable à un loyer. Les rapporteurs concluent qu'aucune anomalie significative n'a été relevée dans la gestion de l'E.B.C.

Claude Romé et Hubert Dumont déclarent que cette conclusion met fin à la rumeur (abus de biens sociaux) que certaines personnes faisaient circuler dans le Comité, à savoir que l'audit devait mettre au jour un scandale.

Ensuite, Jean Defrène intervient pour rappeler que l'existence de l'E.B.C. a permis le développement du Comité (600 joueurs environ ont été formés – soit 1/5e de l'effectif du Comité, que la grande majorité de ces joueurs a participé aux compétitions fédérales et a contribué à la prospérité du Comité.

Il indique aussi que de nombreux clubs ont bénéficié des retombées du travail d' Isabelle Challier. Il conclut en déclarant qu'il est très regrettable, alors que nous sommes confrontés à une grave crise des effectifs, de supprimer cet outil de travail qui durant des décennies a été le fer de lance du Comité.

Le Président conclut en remerciant les deux auditeurs pour leur travail précieux et important. Les différentes propositions seront prochainement reprises par une équipe de projet ou la Commission Développement pour être en tout ou partie précisées et préparées dans le contexte futur du Comité.

Changement de siège

1. Comme suite à la décision prise par le Conseil régional du 25 septembre 2012, un point d'avancement est présenté par Hubert Dumont, Chef de Projet, de l'installation dans les locaux de l'Aviron de Joinville :
   cahier des charges du Comité, études des travaux avec le propriétaire, consultation d'entreprises, établissement d'un protocole d'accord (promesse de bail de 18 ans) avec projet de bail et financement des travaux (signé le 22 octobre 2012).

   Après réponse à plusieurs questions relatives au déroulement de ces études et travaux, notamment liées aux autorisations administratives et aux modalités financières, le Président précise que dans ces domaines, deux conditions suspensives sont intégrées au protocole d'accord. En l'état du dossier, il est envisagé une mise à disposition des nouveaux locaux possible en février 2013.

2. Lors d'une ultime intervention, José Beviere et Alain Zermati ont demandé à présenter un nouveau site possible découvert très récemment aux limites de Fontenay-sous-Bois et du Perreux.
   N'ayant pas été formellement inscrite à l'ordre du jour, cette présentation a néanmoins été faite par Dominique Mazaleyrat, dans la mesure où ce nouveau site pourrait suppléer le projet « Aviron de Joinville » si celui-ci venait à échouer après étude par l'équipe de projet « locaux ».

La séance est levée vers 21 h 30.

Le Président

Le Secrétaire

P.J. Tableau des comptes de l'exercice 2011/2012.

COMITE DE BRIDGE DE LA VALLEE DE LA MARNE

ACTIF AU 31 AOUT	2011	2012
31-août	268 564 ,09	279 975,12
	EXCEDENT=11411,03	EXCEDENT=4 582
BANQUE ET CAISSE	279 975,12	284 557,12
ENTREES	ANNEE 2010/2011	ANNEE 2011/2012
COMPETITIONS	235 254,55 €	225 880,00 €
COTISATIONS CLUBS	8 500,00 €	8 640,00 €
LICENCES	124 493,40 €	121 381,50 €
INTERETS PLACEMENTS	6 629,75 €	8 481,91 €
STAGE ARBITRE		1 900,00 €
MONITORAT		2 380,00 €
SUBVENTIONS SCOLAIRES		475,00 €
FOURNITURES CARTES CLUB	1 578,00 €	1 278,00 €
REMBOURSEMENTS ET SUB FFB	596,80 €	
RED FFB TROP PERCUES		6 165,15 €
REMBOURSEMENR GARP -UIRIC/CPAM	1 368,06 €	756,86 €
	378 420,56 €	377 338,4 €
CHARGES		
SALAIRES	85967,78	85 914,21
CHARGES SOCIALES	64700,95	65 200,00
DEPLACEMENT	3 906,00 €	3 717,00 €
ARBITRAGE	13 533,00 €	19 124,00 €
HONORAIRES	3 601,84 €	4 135,26 €
REDEVANCES FFB+PE	92 620,55 €	88 558,65 €
SCOLAIRES	470,59 €	695,95 €
MENAGE		2 009,90 €
LOYER	45 600,00 €	41 400,00 €
TRAVAUX-REPAR-MAINTENANCE	9 261,09 €	7 303,94 €
CARTES	2 040,00 €	4 250,00 €
FOURNITURES DE BUREAU	7 723,60 €	2 609,79 €
TELEPHONE-TIMBRES	5 972,20 €	4 829,69 €
MATERIEL-EQUIPEMENT	1 710,97 €	2 274,56 €
CALENDRIER	6 625,84 €	3 480,56 €
MEDAILLES-COUPES	6 763,33 €	4 209,22 €
FETE DU COMITE	5 128,96 €	4 643,00 €
ASS GENL/CONSEIL REGIONAL	4 649,01 €	2 532,55 €
FRAIS RECEPTION /REUNIONS	812,70 €	2 164,10 €
ORGANISATION LIGUES	1 365,32 €	4 104,00 €
ASSURANCES	2 121,40 €	2 406,69 €
FRAIS BANCAIRES	330,54 €	222,81 €
STAGE ARBITRES+MONITEUR	430,00 €	3 300,00 €
IMPOT SUR DIVIDENDE		1 500,00 €
DIVERS+CAISSE	1 673,54 €	1 650,15 €
	367 009,21 €	362 236,00 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		10 514,00
TOTAL DEPENSES EXCERCICE	367 009,21	372 750,00 €

« lu et approuvé »

Guy MOISON
Expert Comptable
7 D, rue du Colombier
94360 BRY SUR MARNE
N° SIRET : 349 680 744 00015